



Total Energies : Vers une 4ème journée de grève ?



Les adolescents ont parlé "sexualité" !

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2697 - Édition du 27 Juillet 2023



## La Vanille, star de notre île à découvrir sans modération

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Tourisme : La vanille de Mayotte, un patrimoine agro culturel à valoriser

L'association Saveurs et Senteurs de Mayotte organise durant les vacances plusieurs excursions autour de l'agroécologie, et plus particulièrement la vanille. Hier pour la première visite de la saison, le rendez-vous était pris du côté de Tsingoni pour visiter des parcelles de producteurs de vanille mais aussi faire une balade autour du lac Karihani.

C'est avec un grand sourire qu'Ediamine, 27 ans, animateur au sein de l'association Saveurs et Senteurs, a accueilli la dizaine de personnes venue profiter d'un bon moment et se renseigner sur ce que certains appellent « l'or de Mayotte », la vanille. Après quelques centaines de mètres effectuées sur un chemin dans la forêt, les 35 parcelles de l'ensemble



*Ediamine au milieu d'une parcelle de vanille du côté de Tsingoni*



*Ediamine a montré aux visiteurs comment planter la vanille...*

des producteurs de vanille adhérents à l'association se sont offertes aux yeux des visiteurs. Ediamine a expliqué à son auditoire comment on plante la vanille avant de procéder à une mise en pratique concrète. « La vanille fait partie de la famille des orchidées, elle a donc besoin d'un support pour s'accrocher avec sa liane, explique-t-il. Une liane peut mettre deux, trois voire quatre ans pour avoir une fleur et elle nécessite beaucoup d'entretien, notamment au niveau de la nourriture mais aussi au niveau du bouclage afin de la faire redescendre vers le bas. Il est primordial de ne surtout pas les couper », complète l'animateur.

Les explications d'Ediamine sont très complètes. Les parcelles sont volontairement ombragées avec des arbres plantés auparavant par les producteurs pour protéger la vanille. « Cette dernière a besoin de 60% de soleil et 40% d'ombre, indique-t-il. On ne les plante pas durant la saison des pluies car l'humidité pourrait occasionner des dégâts dans la liane ». L'animateur a ensuite montrer

comment faire la pollinisation de la plante, étape obligatoire pour avoir de la vanille. « Il est important de la faire manuellement pour avoir l'obtention d'une gousse ». On apprend ainsi qu'il faut environ six mois pour qu'une gousse arrive à une taille normale et neuf mois avant de pouvoir la récolter à maturité. « Nous avons récolté en mai et juin, juillet est généralement le mois de la transformation », explique Ediamine.

### Un retour du patrimoine agricole mahorais

En 2018, l'association Saveurs et Senteurs de Mayotte, sous la houlette de Julie Moutet, a repris l'exploitation de la filière de la vanille qui était laissée à l'abandon. Les parcelles n'étaient pas entretenues et les agriculteurs de l'île délaissaient la culture de cette plante. Il a fallu tout réorganiser, convaincre les agriculteurs de la cultiver à nouveau, mais aussi trouver des déboucheurs. Les efforts ont semble-t-il payé puisque la première récolte effectuée il y a de



*... mais aussi comment faire des boutures*

cela trois ou quatre ans ne faisait que 700 kg. « Cette année nous sommes à un peu plus d'1,4 tonne », se félicite Ediamine. D'autant plus, que pour la deuxième année consécutive la vanille

de Mayotte a été récompensée au Salon International de l'Agriculture à Paris. « En 2024, nous essaierons de décrocher la première place ! Dit en souriant le jeune animateur.



*Les visiteurs les plus attentifs ont pu remarquer la présence d'un petit caméléon*

Ainsi, après l'étape de la plantation arrive celle de la transformation, c'est ce que l'on appelle l'échaudage. « Il faut mettre la vanille dans de l'eau à 65 degrés pendant 3 minutes pas plus ! insiste Ediamine. Vient ensuite le séchage au soleil pendant environ deux semaines à raison de deux à quatre heures par jour. C'est à ce moment que la vanille sèche et que les odeurs commencent à se dégager. Le séchage à l'ombre suit directement et dure un à deux mois. C'est là que s'effectue le triage et le massage des gousses afin de les redresser mais aussi de faire répartir les arômes. Dernière manipulation avant la vente, et sans doute la plus cruciale, l'affinage. « On enferme les gousses dans des malles en bois en les surveillant régulièrement afin d'éviter un taux d'humidité trop élevé. C'est à cette étape que se développe les odeurs et les arômes », assure Ediamine. Mais avant tous ces processus, il faut veiller à ce que la plante soit cultivée correctement à l'abri de certains prédateurs, à l'image du pigeon des Comores.

« Cet oiseau est un véritable problème

pour la culture de la vanille. Il a la taille d'une poule avec un bec jaune et peut manger jusqu'à 100 boutons qui se trouvent dans la plante par jour. S'il n'y a pas de boutons, il n'y a pas de fleurs et sans fleurs il n'y a pas de gousses. C'est une espèce protégée, c'est pour cela que nous travaillons avec l'association Gepomay pour voir comment on peut diminuer son impact. Cet oiseau était rare avant, on ne le voyait qu'en forêt mais à cause de la déforestation il descend de plus en plus bas pour trouver de la nourriture et se refaire un habitat ».

En plus de montrer comment se cultive la vanille, Ediamine a également procédé à des bouturages. « Pour cela il faut que les yeux de la liane soient vers le bas. Il n'y a pas besoin de creuser beaucoup dans la terre car la liane a besoin de respirer. Il faut que les racines restent en surface. Puis vous attachez la liane à un tuteur et d'ici deux à trois ans elle produira des fleurs », raconte-t-il.

### Une faune et une flore exceptionnelles qui demeurent très fragiles

Au cours de cette visite, le public a également pu voir différentes plantes médicinales et aromatiques telles que le ourouva, le manga, le combava « qui permet de casser le fort goût du hérisson », selon Ediamine, ou encore du gingembre, du curcuma, des cacaoyers.

La visite s'est ensuite poursuivie au lac Karihani et à cet endroit la réalité du climat et des conditions actuelles se sont brutalement rappelées aux visiteurs. « Je n'ai jamais vu le lac aussi bas, constate dépité Ediamine. D'habitude il y a des pigeons, des hérons, des poules d'eau. Il est tellement sec qu'il n'y a pas d'oiseaux, il n'y a pas de vie. C'est triste, c'est trop calme, on devrait entendre le chant des oiseaux. C'est dommage de voir un site dans cet état ». Quant aux visiteurs présents, il semblerait qu'ils aient apprécié la visite, en dépit de la sécheresse du lac. « On a appris beaucoup de choses, c'est vraiment intéressant », disent-ils unanimement.



*Le lac Karihani tristement bas et sec*

Seul petit hic : « J'aurais bien voulu acheter de la vanille ? ». Interroge l'une des visiteuses. Ediamine leur a conseillé d'aller directement au Pôle d'Excellence Rurale (PER) de Coconi pour en acheter.

Aussi, pour l'animateur il est important d'organiser ce genre d'excursion afin de « valoriser l'île, d'encourager les producteurs en les aidant mais aussi de répondre aux besoins de la population ». Mais il déplore que de nombreux Mahorais ignorent beaucoup de choses sur la vanille. « Nous avons fait une étude avec Saveurs et Senteurs et il est ressorti que la plupart des gens ici ne savent ni planter, ni transformer la vanille et ne savent même pas où la trouver ! Pour ma part, j'ai toujours aimé l'agriculture. C'est ma passion c'est quelque chose d'exceptionnelle. Tout petit j'allais dans les champs, j'aimais beaucoup planter. J'ai tout laissé tomber pour l'agriculture. Pour moi, toutes les plantes sont essentielles et importantes ». En effet, diplômé d'un CAP Enseigne et Décor, Ediamine a travaillé auparavant en tant qu'agent de sécurité et même maçon. Puis il a eu l'envie de vivre de sa passion en suivant il y a deux de cela une formation agricole au lycée de Coconi.

Ainsi à travers ces visites l'objectif

de l'association Saveurs et Senteurs est de développer l'agrotourisme en encourageant et en valorisant les producteurs locaux, mais aussi en préservant le patrimoine.

Prochaine excursion, vendredi 28 juillet au PER de Coconi, pour une visite de l'atelier de préparation de vanille. Vous y découvrirez les différentes phases de la transformation de celle-ci. Le tarif est de 12euros par personne.

B.J.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# SOCIÉTÉ : Total Energies : Vers une 4ème journée de grève ?

Malgré un mouvement moins soutenu et des camions citernes sortant en plus grand nombre du dépôt carburant de Longoni, en comparaison de ce début de semaine, on peut dire que les irréductibles salariés grévistes de Total Energies et représentants syndicaux FO ont donné du fil à retordre à la population et aux forces de l'ordre ce mercredi.

Pour rappel des faits, un certain nombre des personnels Total Energies du dépôt de carburant de Longoni ont déposé officiellement un préavis de grève il y a 3 jours, pour une durée illimitée, des suites successives et dénoncées de la mise à pied d'un de leurs camarades et du récent licenciement expéditif, jugé abusif, d'un autre (n'ayant pas respecté à la lettre une procédure de demande de justificatif identitaire d'un client, dans le cadre d'une procédure de paiement par virement). Malgré des discussions en amont avec la direction de la société, les salariés ont estimé que ces dernières étaient loin d'être



*Les grilles du dépôt des carburants de Longoni auront été partiellement fermées entre mardi 25 et mercredi 26 juillet laissant l'opportunité aux camions citernes de reprendre leur activité de livraisons*

concluantes et ont donc acté le début de ce mouvement de contestation, ce [lundi 24 juillet 2023](#), aux aurores.

Lors de la première journée, les chauffeurs-livreurs avaient adhéré à ce blocage mais il semblerait que peu à peu, certains aient préféré renoncer,

reprenant ainsi la route direction l'approvisionnement des stations. Des stations aux cuves partiellement remplies du coup, plutôt chargées de monde et ayant entraîné ce mercredi, comme à Combani, un véritable blocus généralisé de toutes les artères routières attenantes au village, avec intervention obligatoire des police et gendarmerie pour tenter de fluidifier tout cela dans le calme.

Du côté des trublions revendicateurs, le mode opératoire a manifestement changé. En effet, après un sitting devant les grilles du dépôt de Longoni pendant ces premiers jours, c'est finalement par petits groupes qu'ils se sont dispersés allant tout bonnement bloquer l'accès aux pompes de certaines stations, en attendant que les forces de l'ordre viennent ou non les déloger. Une sorte de jeu du chat et de la souris qui a tout de même bien semé la zizanie.

La direction de Total Energies ne s'étant toujours pas exprimée auprès des représentants syndicaux, ni auprès de la presse d'ailleurs, un quatrième jour est fort probablement à prévoir en ce jeudi...



*En plus du blocage d'accès aux pompes de certaines stations, les salariés grévistes du dépôt, parvenaient à obtenir la fermeture des boutiques Total Energies ce mercredi après-midi*

# ÉDUCATION : Les adolescents ont parlé "sexualité" !

Ce mercredi, des jeunes du territoire ont pu assister à des cours sur la Santé sexuelle, un sujet tabou mais à fort enjeu pour ces derniers. L'association Mlézi maore, par le biais de la MDA (Maison des adolescents) et avec l'aide de quelques partenaires comme l'ARS, a été à l'initiative de cette journée qui s'est déroulée au gymnase de Cavani. Plusieurs stands et activités étaient au rendez-vous, afin d'apporter l'expérience la plus complète possible.

Le sujet de la sexualité à Mayotte... comment dire... ? Il est un peu tabou ! Mais le problème c'est tout le monde est concerné, notamment les jeunes, au moment de leur puberté. Malheureusement, ces derniers ne sont que peu ou pas informés sur le sujet. Et ça, Aurélie Mondroha\*, aide soignante à la MDA\*, ne le savait que trop bien. C'est une des raisons qui l'ont amenée à initier cette journée. Cette dernière nous en dit davantage : "Avec l'organisation de cette journée, notre objectif est d'éduquer



*Aurélie Mondroha (en voile rose, en haut à gauche) a pu compter sur ses collègues de la MDA*

les jeunes à pouvoir être responsables concernant leur santé sexuelle. On se rend compte que l'éducation de cette dernière est fragile, à Mayotte. Sans bousculer les croyances religieuses et la culture de ces jeunes, nous nous sommes seulement contentés de leur apporter des informations utiles pour eux."

## Plusieurs stands au rendez-vous

Les jeunes ont pu faire le tour de 5 stands différents qui présentaient, chacun, leur thématique :

- Stand sur le corps : pour apprendre à connaître son corps, et notamment ses organes génitaux, ainsi que leur fonction ;



*Stand sur la connaissance du corps*

- Stand sur la puberté : pour en connaître davantage sur cette période complexe, mais aussi sur les changements importants qui en découlent ;
- Stand sur la précarité menstruelle : pour en savoir davantage sur les règles ;
- Stand sur la contraception : pour tout connaître des moyens contraceptifs, leur utilité et leurs conditions d'utilisation ;
- Stand sur la MDA : pour en connaître davantage sur les actions de la MDA auprès des jeunes.

Faïza Ridjali, assistante sociale à la MDA, animait l'atelier "puberté". Elle nous explique ce qu'il fallait retenir de son stand : "Sachant qu'on a des adolescents en face de nous, c'est important de parler de puberté pour qu'ils comprennent qu'il y'a des changements dans le corps à cette période et qu'ils doivent redoubler de vigilance. Pour ce faire, ils doivent avoir connaissance de ces changements là, c'est de ça que nous avons parlé aujourd'hui. Ils ont été réceptifs, curieux mais aussi gênés, vu qu'on n'aborde pas souvent ce genre de sujets, intimes, à Mayotte."

Le jeune public a quand-même été réceptif, et la curiosité a pris le pas sur la "gênance". Une adolescente de ce même atelier nous livre son ressenti : "Il y'a beaucoup de choses que je ne savais pas et que j'ai appris aujourd'hui,



*Fin du cours sur la puberté pour ces jeunes*

je trouve cela très intéressant". Une autre adolescente confiait "ne pas savoir qu'elle pourrait tomber enceinte après un rapport sexuel". Des informations qui paraissent bêtes pour certains mais très précieuses pour d'autres !

#### Un atelier supplémentaire

Après avoir switché sur chacun des stands, les jeunes ont eu droit à un atelier d'art plastique. L'idée est simple : exprimer sur une feuille ce qu'ils ont retenu aujourd'hui. Que ce soit via un dessin ou un schéma, chacun faisait à sa guise. L'occasion d'interroger 2 jeunes

sur ce qu'ils ont retenu de cette journée. Ali Maïra s'exprime la première, voici ses propos : "J'ai appris ce qu'était la puberté, terme que je ne connais pas. J'ai aussi appris qu'il fallait se protéger lorsqu'on avait des rapports sexuels, afin d'éviter les maladies." Zéna Boinaidi, elle, a également appris "les différents moyens de contraception, comme la capote". Conclut-elle, toute gênée.

Après l'atelier d'art plastique, un repas a été pris par nos adolescents, avant de conclure cette journée par des divers jeux comme "info/intox" ou bien "le jeu du mime", un moyen judicieux de vérifier leurs acquis du jour. Au total, un soixantaine de jeunes a pu être mobilisée. Certains provenaient du grand mamoudzou, d'autres de Vahibé, de Kaweni mais aussi de Cavani. Ils ont été mélangés, de sorte à améliorer "le vivre ensemble", une valeur prônée haut et fort par Mlézi et donc par la MDA.

#### Houmadi Abdallah

*\*Aurélie s'est chargée de l'organisation de cette journée, dans le cadre de la préparation de son DEJPS (Diplôme d'État sur la Jeunesse Populaire et le Sport). Nous lui souhaitons une bonne réussite.*

*\*La MDA, Maison de l'adolescent, est un service de Mlézi. Elle se charge d'accueillir et d'occuper les jeunes. Elle organisera notamment des olympiades courant août, toujours dans l'objectif de rassembler les jeunes.*



*L'atelier art plastique, très apprécié des jeunes*

# CULTURE : 1ère édition de la Journée Bien Manger Bouger à Mayotte

Ce mercredi matin était organisée la toute première journée Bien Manger Bouger à Mayotte au sein du village de Mirereni. Ambiance familiale et franc succès qui appelle déjà à une deuxième édition.

À l'initiative de ce beau projet — qui avait pour genèse la mise en valeur des producteurs de la commune de Chirongui et la vente directe du fruit (et légume!) de leur travail — la non moins célèbre et énergique, **Fatima Daoud**, agricultrice depuis près de 18 ans : « *Tous les dimanches, nous proposons des marchés agricoles mais ces derniers se veulent de mélanger tout le monde, producteurs et distributeurs. Cette journée, je la voulais dédiée principalement aux agriculteurs. Des agriculteurs membres ou non de mon association\* mais surtout respectueux de la terre et de la culturelle traditionnelle sans pesticide et d'autres, même hors commune, pratiquant justement une agriculture bio* ».



*Pour cette 1ère édition, différents stands et activités étaient proposés autour de cette large et riche production locale (fruits, légumes, artisanat, produits cosmétiques...)*



*(de g. à d.) Tissianti Himidi (animatrice sportive), Ambouharia Abdou (directrice du CCAS de Chirongui) et Fatima Daoud (agricultrice professionnelle et organisatrice de cet événement)*

Malgré la complexité du moment à faire son plein d'essence pour parcourir quelques kilomètres direction le Sud et le fait qu'il s'agissait d'une première en un lieu qui n'avait pas vraiment pignon sur rue, l'édition a quand même remporté un franc succès. Un succès sain et dynamique en lien avec la thématique et l'intitulé de cette journée pour laquelle l'ARS, le Département et la Préfecture ont apporté leur pécuniaire soutien.

En somme, on se fait plaisir en mangeant local et équilibré et on se bouge grâce à des activités proposées notamment par l'animatrice sport du CCAS de la commune mais également par le Club de Muay-Thai et de Kick-Boxing de Chirongui; et nous pouvons vous assurer que les gants ont été enfilés par toutes les tranches d'âges et même par les bouénis !

Un vrai succès intergénérationnel, visuel, traditionnel, gustatif et actif qui s'est terminé en début d'après-midi.

**JOURNEE Bien MANGER BOUGER à MAYOTTE**

**26 Juillet 2023**

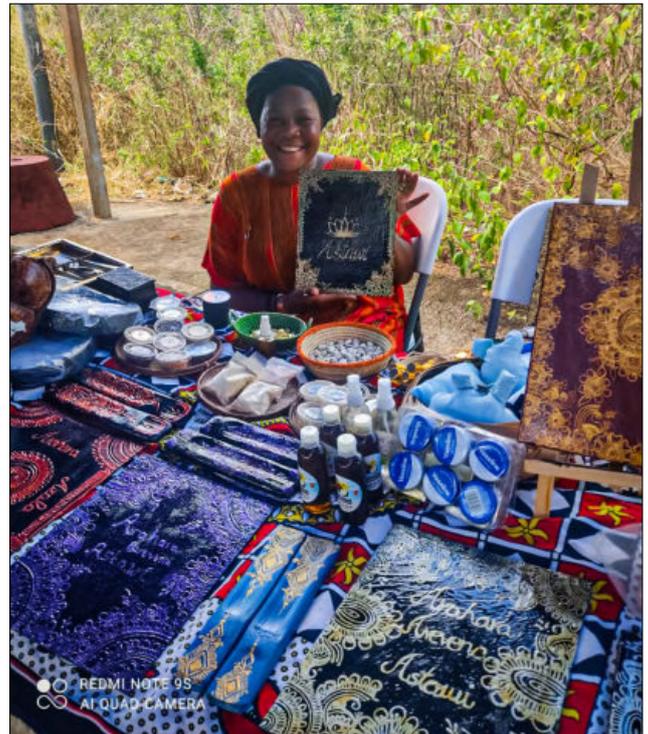
**Tetrama Mirereni Bé**  
commune de Chirongui

**07H à 13H**

- Actelier Culinaire
- Vente Fruits & Légumes
- Démonstration Boxeur
- Vente Plats
- Chant Traditionnel
- Vente produits Artisanats
- Dépistage
- Vente Produits Cosmetiques
- Prévention Santé

**A.E.A.C. MAYOTTE**  
0639 67 68 61

Partenaires: Direction de la Santé, REDIAB, CCAS, CMTKE, ARS, PRÉFET DE MAYOTTE, DÉPARTEMENT DE MAYOTTE.



*Il était également présenté l'artisanat local*

Malgré la bonne fatigue qui se lisait sur les visages, l'envie d'une prochaine édition était palpable; alors qu'une chose à dire : vivement !

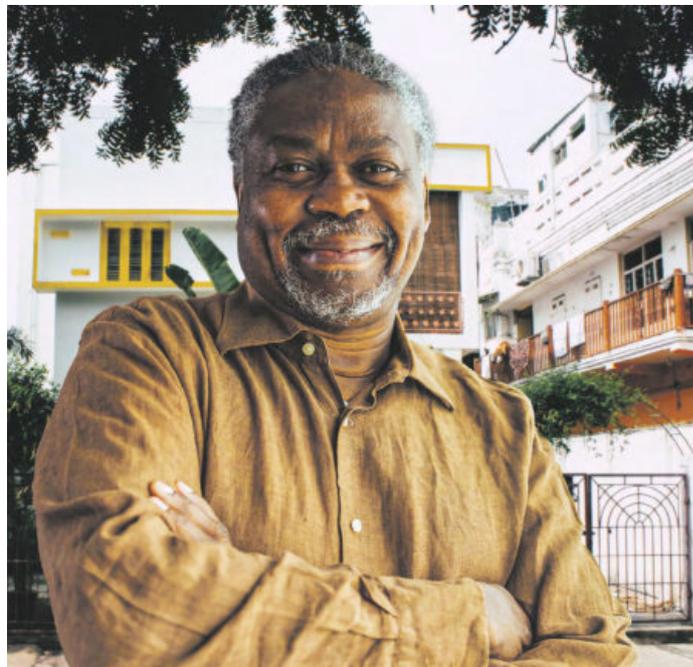
En attendant, rappelez-vous : Mangez et Bougez...

*\*Association d'exploitation agricole de Chirongui*



*Tout le monde s'est adonné dans la bonne humeur à des exercices physiques sous l'impulsion de l'animatrice*

# 1 ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV PROCHE DE VOUS



« Ici, à Mayotte,  
j'ai été bien informé et  
bien accompagné par  
France Rénov' pour mon projet  
de rénovation énergétique »

**CONSEILS GRATUITS, AIDES FINANCIÈRES,  
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

Pour votre rénovation énergétique,  
le bon réflexe c'est France Rénov'



**CONTACTEZ-NOUS**  
**02 69 60 48 77**  
**france-renov.gouv.fr**



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# ENVIRONNEMENT : Opération des destruction de charbonnière illégale

## Une technique traditionnelle : la charbonnière

« Le charbon de bois est le résultat de la carbonisation du bois sous atmosphère contrôlée ».

A Mayotte, la technique traditionnelle utilisée consiste à empiler du bois brut en tronçon de 1 à 1,5 m de longueur, en meule de forme rectangulaire ou carrée appelée aussi charbonnière dont les dimensions sont très variables et conditionnent le temps de combustion.



La construction d'une meule moyenne faisant 5\*5 mètres sur 1,2m de hauteur (nécessitant environ 30 m<sup>3</sup> de bois) demande plusieurs jours de travail entre le terrassement du site qui servira à recouvrir et étanchéifier au final le dispositif, la confection de l'enceinte à l'aide d'un clayonnage de bois et de natte de cocotier « M'bangas » et l'empilage du bois brut ; le choix des essences utilisées est souvent sans importance.

La Direction départementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (Daaf) avec l'appui des forces de la Gendarmerie, ont procédé à la destruction d'une charbonnière illégale, au lieu-dit « Brandrazia » sur la commune de M'tsangamouji.

Annoncée par communiqué préfectoral, cette opération a permis de saisir et détruire plus de 120 mètres cubes de charbon de bois produit illégalement et destiné à la revente locale.

« La préfecture de Mayotte rappelle que la construction de charbonnière sans autorisation administrative est interdite et que les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales au titre du Code forestier, ainsi qu'à la démolition des installations de production de charbon de bois ».

Des actions de surveillance sur l'ensemble du territoire sont régulièrement menées par la DAAF, dans le cadre de la Mission inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (Misen976) pour préserver l'environnement et sanctionner toutes actions illégales. Depuis 2022, 9 opérations de ce type ont été organisées, entraînant la destruction de 123 tonnes de charbon de bois prêt à l'emploi, soit une valeur marchande estimée à près de 22 000 euros

Ces missions participent activement à la Protection de la Biodiversité et des sols, ainsi que la Préservation de la ressource en eau du département.

Dans cette approche de préservation environnementale et de non déforestation intensive de notre département, le charbon de bois provient essentiellement de l'importation. Le commerce local de ce produit se veut donc basé sur une production illégale, provenant

de notre île. Production qui se voit ralentie grâce aux missions de surveillance et d'opérations de ce type; ainsi, entre 2010 et ces dernières années, l'importation en tonnes du charbon de bois s'est multipliée par 10 selon le communiqué officiel.

Sources Préfecture de Mayotte



*Destruction d'une production locale et illégale de 120 m3 de charbon de bois*

La combustion est régulièrement contrôlée par des trous ou une cheminée d'aération et peut durer de quelques jours à plus d'une semaine selon les dimensions de la charbonnière. Après refroidissement, le charbon de bois extrait est conditionné en sac (auparavant « kanga ») qui sont directement écoulés par des intermédiaires en vue de leur commercialisation.

La rentabilité par le biais de cette technique de carbonisation est très faible ; Il faut en moyenne 4 m3 de bois brut pour faire 1 m<sup>3</sup> de charbon de bois.



Suivez le JDM sur internet



# ÉCONOMIE : Insee : Stabilisation des prix de la consommation entre avril et juin 2023

Selon le dernier rapport de l'Insee, les tarifications à la consommation se veulent relativement stables à Mayotte. Légère augmentation des prix relatifs aux produits alimentaires et diminution marquée des prix des produits manufacturés et de ceux de l'Énergie.

Dans cette stabilisation moyenne des prix à la consommation, seuls les services et le tabac se voient couronnés d'une inflation notable (respectivement +0,8 et +2,7 %) relevée dans ce rapport. Les +7% liés notamment « à la forte hausse des prix du transport aérien » ayant défavorablement fait pencher la balance des tarifications des services alors que les prix des loyers et des services de Santé se voulaient stables et que deux des services des communications diminuaient de -0,9%.



Présenté de manière mensuelle par l'Insee, l'indice des prix est mesuré en base 100 par rapport à décembre 2021

Produits	Mayotte (Base 100 : décembre 2021)				France (Base 100 : année 2015)			
	Pondération 2023	avr. 2023	juin 2023	Variation au cours des 2 derniers mois (en %)	Variation au cours des 12 derniers mois (en %)	juin 2023	Variation au cours des 2 derniers mois (en %)	Variation au cours des 12 derniers mois (en %)
<b>Alimentation</b>	<b>2 308</b>	<b>114,4</b>	<b>114,5</b>	<b>0,1</b>	<b>9,5</b>	<b>130,7</b>	<b>0,6</b>	<b>13,7</b>
Produits frais	392	114,2	110,7	-3,1	6,8	151,4	-1,2	11,2
Alimentation hors produits frais	1 916	114,4	115,2	0,7	10,1	127,5	0,9	14,1
<b>Tabac</b>	<b>98</b>	<b>108,3</b>	<b>111,2</b>	<b>2,7</b>	<b>7,4</b>	<b>171,1</b>	<b>0,3</b>	<b>9,8</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 699</b>	<b>101,1</b>	<b>100,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>105,5</b>	<b>0,1</b>	<b>4,2</b>
Habillement et chaussures	711	91,3	89,6	-1,9	-7,0	108,1	0,8	4,9
Produits de santé	68	100,8	100,8	0,0	4,1	85,6	-0,5	-0,7
Autres produits manufacturés <sup>1</sup>	1 920	104,3	104,6	0,3	2,9	110,1	0,1	5,3
<b>Énergie</b>	<b>876</b>	<b>118,0</b>	<b>114,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>151,2</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,0</b>
dont Produits pétroliers	544	110,5	105,5	-4,5	-6,3	145,2	-5,6	-17,2
<b>Services</b>	<b>4 019</b>	<b>104,3</b>	<b>105,2</b>	<b>0,8</b>	<b>4,3</b>	<b>113,1</b>	<b>0,5</b>	<b>3,0</b>
Loyers, eau et ordures ménagères	1 148	104,3	104,3	0,0	3,6	108,0	0,2	2,8
Services de santé	75	98,8	98,8	0,0	-0,7	101,7	-0,0	-0,6
Services de transports	484	109,9	117,7	7,0	19,0	124,5	-0,7	6,0
Services de communications	554	100,1	99,2	-0,9	-0,8	97,1	-2,8	-4,2
Autres services <sup>2</sup>	1 758	105,3	105,8	0,4	4,2	117,7	1,0	4,0
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>106,8</b>	<b>106,9</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>	<b>117,7</b>	<b>0,1</b>	<b>4,5</b>
Ensemble hors Énergie	9 124	105,8	106,1	0,3	4,4	115,0	0,4	5,4
Ensemble hors Tabac	9 902	106,8	106,8	0,0	4,2	116,8	0,1	4,4

<sup>1</sup> : ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison ; achats de véhicules.  
<sup>2</sup> : services à la personne ; services financiers, assurances et services juridiques ; loisirs et culture ; hôtellerie, cafés et restauration ; services liés à l'utilisation de véhicules personnels ; éducation.  
 Source : Insee, indices des prix à la consommation.

Concernant l'alimentation, les prix augmentent modérément (+0,1%). Malgré le recul de 3,1%, des prix des produits frais, particulièrement ceux des légumes. Les prix des autres produits alimentaires contrebalancent cette tendance en augmentant de +0,7%.

Les prix des produits manufacturés reculent légèrement entre avril et juin (-0,3 %). Les prix de l'habillement et chaussures baissent de -1,9%, ceux des produits de Santé sont stables, tandis que les prix des autres produits manufacturés augmentent de 0,3 %.

Les tarifs de l'énergie baissent au moins de juin, comparativement à avril (-2,7 %). Après avoir augmenté jusqu'en mars, les prix des produits pétroliers diminuent sensiblement (-4,5 %). Ainsi, depuis avril, le prix du litre de gazole perd 9 centimes, celui de l'essence 4 centimes et le prix de la bouteille de gaz recule de 2,5 euros. Les tarifs de l'électricité sont stables.

Produits	Variation des douze derniers mois (en %)					
	Guadeloupe <sup>1</sup>	Guyane <sup>1</sup>	Martinique <sup>1</sup>	Mayotte <sup>2</sup>	La Réunion <sup>1</sup>	France <sup>1</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>4,2</b>	<b>2,0</b>	<b>4,5</b>
Alimentation	10,2	10,6	10,3	9,5	8,6	13,7
Tabac	4,0	5,7	6,2	7,4	3,7	9,8
Produits manufacturés	3,1	1,6	3,5	0,4	2,7	4,2
Énergie	-5,0	-3,5	-4,6	2,8	-5,7	-3,0
Services	1,5	0,8	0,9	4,3	0,8	3,0

<sup>1</sup> : indice base 2015.

<sup>2</sup> : indice base décembre 2021

Source : Insee, indices des prix à la consommation.

*Évolution en glissement annuel de l'indice des prix dans les départements d'Outre-mer et en France (Insee)*

**Comparatif annuel**

Sur un an, de juin 2022 à juin 2023, de manière globale les prix ont augmenté de +4,2% à Mayotte, plus modérément qu'au cours des quatre premiers mois de l'année. Pour comparatif, au niveau national, les prix ont augmenté de +4,5 % sur un an.

Concernant les prix de l'alimentation, toujours sur cette même étude annuelle, ils ont augmenté de +9,5%, soit moins qu'au niveau national (+13,7%). L'alimentaire, qui contribue le plus à la hausse globale

des prix sur un an, pèse pour 23% dans la consommation des ménages à Mayotte. Les prix des produits frais (+6,8%) croissent moins que ceux des autres produits alimentaires (+10,1%).

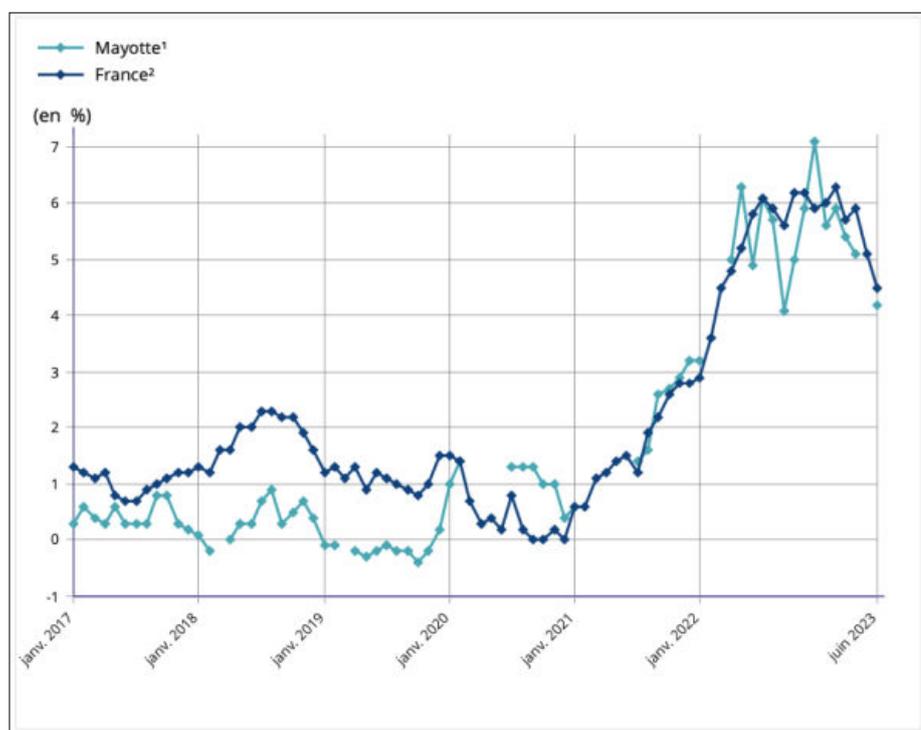
La hausse des prix de l'énergie s'élève à +2,8 % sur un an (-3,0 % au niveau national). L'énergie pèse pour 9% dans le budget des ménages. À Mayotte, cette hausse est tirée par celle des tarifs de l'électricité, alors que les prix des carburants et de la bouteille de gaz ont diminué.

La hausse des prix des produits manufacturés sur un an est bien plus modérée qu'au niveau national (+0,4% contre +4,2%). Ces derniers pèsent pour 27% dans la consommation des ménages. La baisse des prix de l'habillement et chaussures à Mayotte (-7% contre +4,9% au niveau national) modère la hausse des autres produits manufacturés (+2,9% contre +5,3%) et des produits de santé.

Les prix des services locaux augmentent de 4,3 % sur un (+3,0% au niveau national). Ces services représentent 40% dans la consommation des ménages. Sur un an, les prix des services de communications et des services de santé reculent. En revanche, les loyers et services rattachés augmentent (+3,6%), et les prix des services de transport sont en forte hausse de 19%. Les

Concernant les prix du tabac, ils s'enflamment de +7,4% sur un an (+9,8 % en France).

Sources Insee



*Évolution en glissement annuel de l'indice des prix – Mayotte et France (Insee)*



# CULTURE : Les ateliers vacances pour les jeunes de Kougou

Durant ces vacances estivales, le CCAS de la commune de Kougou propose des ateliers Hip-Hip et tournage vidéo pour le 14 à 25 ans, de quoi s'occuper et surtout s'éclater !

Le Centre communal d'action sociale de la Commune de Kougou offre à ses 14-25 ans la possibilité de participer durant cet été à des ateliers danse sur Koropa, Kougou village et Longoni, x3 par semaine, qui seront animés par la section Hip Hop Evolution ainsi que tournage et montage vidéo qui viseront à produire 6 films qui seront présentés aux élus ainsi qu'aux habitants en octobre prochain.

Chouette programme, on regarderait presque de ne plus avoir 20 ans !

Infos et inscriptions 06 39 67 15 11 ou [ccaskougouinsertion@gmail.com](mailto:ccaskougouinsertion@gmail.com)

[Facebook CCAS Kougou](#)

PENDANT LES VACANCES, LE CCAS DE KOUNGOU ORGANISE DES ATELIERS :  
**HIP-HOP ET TOURNAGE VIDEO**  
POUR LES 14 A 25 ANS

INFOS ET INSCRIPTIONS  
06 39 67 15 11

CCAS Centre Communal d'Action Sociale de Kougou  
ccaskougouinsertion@gmail.com

**ANNONCES LEGALES**

**DEMANDE DE PUBLICATION**

Indice des prix à la consommation – Mayotte et France (INSEE)

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de  
Dembéli-Mamoudzou - CADEMA**  
Hôtel de Ville de Mamoudzou,  
BP 01 - Rue du Commerce  
97600 Mamoudzou

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembéli-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

### Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : marché public

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : AHMED Babadi - Tél : +33 063921974 - Mail : bm.ahmed@cadema.yt

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 25 août 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Critères Pondération

1-Prix des prestations 50.0 %

# ANNONCES LÉGALES

2-Valeur technique 30.0 %  
 2.1-Références significatives 10.0 %  
 2.2-Qualité et provenance des matériaux 10.0 %  
 2.3-Méthodologie d'exécution des prestations du lot concerné 10.0 %  
 3-Délai d'exécution 20.0 %

Section 4 : Identification du marché  
 Intitulé du marché : Construction d'un kiosque dans le village de Hajangoua  
 Classification CPV : 45223220  
 Type de marché : Travaux  
 Description succincte du marché : Lot(s) Désignation  
 01 Gros oeuvre  
 02 Charpente - Couverture  
 03 Aménagements extérieurs  
 Lieu principal d'exécution : Commune de Démbeni village de Hajangoua  
 La consultation comporte des tranches : non  
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non  
 Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires  
 Visite obligatoire : oui  
 Détails sur la visite : Une visite sur site est obligatoire.  
 L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Date d'envoi du présent avis  
 26 juillet 2023



**Communauté de Communes  
 du Sud de Mayotte  
 Ancienne mairie de Bandrélé  
 97660 Bandrélé  
 AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

#### Organisme acheteur

Communauté de Communes du Sud (976), Président Ali Moussa MOUSSA BEN, 43 rue Mkoumafejou Ancienne mairie de Bandrélé 97660 BANDRELE, 97660 Bandrélé, FRANCE. Tel : +33 269622744. E-mail : contact@ccsud.yt.

#### Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

#### Objet du marché

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA SECURISATION DU SITE DE L'ECOMUSEE DU SEL ET L'AMENAGEMENT DE SES ABORDS

#### Lieu d'exécution

ECOMUSEE DU SEL DE BANDRELE 97660 BANDRELE  
**Lieu de livraison**  
 ECOMUSEE DU SEL DE BANDRELE 97660 BANDRELE

#### Caractéristiques

##### Type de procédure :

Procédure adaptée.

##### Des variantes seront prises en considération : Non Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 4 (à compter de la date de notification du marché).

##### Date limite de réception des candidatures

Jeudi 31 août 2023 - 10:00

##### Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### Conditions relatives au marché

##### Cautionnement et garanties exigés

Aucune garantie exigée.

##### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Fonds Propre Etat

##### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

##### Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

##### Unité monétaire utilisée : Euro.

#### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

##### Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L.2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

##### Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

# ANNONCES LÉGALES

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

## Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- 1: Prix des prestations 50%
- 2: Valeur technique 50%

## Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

**Renseignements complémentaires :**

2-Valeur technique 50.00, décomposé en sous critères suivants :

2.1-Liste des références similaires de moins de 5 ans 20.0

2.2-Note de compréhension du programme, Connaissance du site et de ses contraintes. 20.0

2.3-Méthodologie d'exécution des différents éléments de missions. 40.0

2.4-Organisation et moyens : •Composition et qualification du personnel affecté à la mission •Temps passé par élément de mission

•Moyens matériels à disposition 20.0

**Conditions de remise des offres ou des candidatures**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL

suyvante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Date d'envoi du présent avis**

26 juillet 2023



**Ville de Koungou**  
**Place de la Mairie**  
**97690 Koungou**  
**AVIS RECTIFICATIF SERVICES**

**Section 1 : Références de l'avis initial**

**Section 2 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Koungou (976)

**Numéro national d'identification :** Type : SIRET - N° : 20000881100016

**Code postal / Ville :** 97690 Koungou

**Groupement de commandes :** Non

**Section 3 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** PRESTATION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE Relance suite à une déclaration sans suite

**Classification CPV :** 79110000

**Type de marché :** Services

**Critères d'attribution du marché :** Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

**Section 4 : Informations rectificatives**  
**Rectification**

# ANNONCES LÉGALES

**Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots :** Le marché est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

En effet, le besoin de l'administration a évolué, le dossier de consultation doit être modifié

**Date d'envoi du présent avis**

26 juillet 2023

## BAYA INVESTISSEMENT

SASU au capital de 1000 €

Siège social :

16 RUE MANGARIDA 97660 Dombéni

907 604 334 RCS de Mamoudzou

Le 19/06/2023, l'associé unique, a décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 19/06/2023. et a nommé co-gérants Mme YSSOUFA JIMITRI Nawale, demeurant 9 LOT DARINE MONJOLY ILONI 97660 Dombéni et M. HAMADA BEN ABDOU Sahimi, demeurant 9 LOT DARINE MONJOLY ILONI 97660 Dombéni.

Modification du RCS de Mamoudzou



**Mairie de Bandraboua**  
95 rue Madjinda Bandraboua  
97650 Bandraboua

**J02 Avis de Marché appel  
d'offre standard Dir24**

**Département(s) de publication : 976  
AVIS DE MARCHÉ**

**Directive 2014/24/UE**

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### **I.1) NOM ET ADRESSES**

Mairie de Bandraboua, 95 rue Madjinda Bandraboua, 97650, Bandraboua, Téléphone : (+33) 2 69 62 54 18, Courriel : [soibirdine.hachime@mairie-bandraboua.fr](mailto:soibirdine.hachime@mairie-bandraboua.fr), Code NUTS : FRY5

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://private.e-marchespublics.com/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/953361>

#### **I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

#### **I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <https://www.e-marchespublics.com/ap-pel-offre/953361>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/953361>

à l'adresse suivante :

#### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

#### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

### SECTION II : OBJET

#### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

Numéro de référence :

**II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 45316110.

**II.1.3) Type de marché**

Travaux

**II.1.4) Description succincte :** Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA :

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

#### **II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé :** Entretien - maintenance et dépannage de l'éclairage public - DZOUMOGNE et BOUYOUNI.

Lot n° : 1

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 34928500.

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY5 || |

# ANNONCES LÉGALES

Lieu principal d'exécution : Commune de Bandraboua

**II.2.4) Description des prestations :** Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 36

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence à sa date de notification pour une durée initiale d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives d'un an sans que sa durée totale excède quatre ans.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : non

**II.2.11) Information sur les options**

Options : non

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique :

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

**II.2.14) Informations complémentaires :**

**II.2.1) Intitulé :** Entretien - maintenance et dépannage de l'éclairage public - HANDREMA, MTSANGAMBOUA et BANDRABOUA.

Lot n° : 2

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 34928500.

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY5|||

Lieu principal d'exécution : Commune de Bandraboua

**II.2.4) Description des prestations :** Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 36

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence à sa date de notification pour une durée initiale d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives d'un an sans que sa durée totale excède quatre ans.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : non

**II.2.11) Information sur les options**

Options : non

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique :

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

**II.2.14) Informations complémentaires :**

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

**III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

# ANNONCES LÉGALES

## III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Information relative à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

## SECTION IV : PROCÉDURE

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

procédure ouverte

#### IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre Accord-cadre avec plusieurs opérateurs  
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique :

#### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

### IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

25 Aout 2023 à 12:00

### IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

### IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 25 Aout 2023 à 15:00 Lieu : Bandraboua

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunale Administrative de Mamoudzou, Les Hauts du Jardin du Collège

97600 Mamoudzou

(rue de l'internat), 97600, MAMOUDZOU, Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/> .

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

#### VI.4.3) Introduction de recours :

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de MAMOUDZOU, Les Hauts du Jardin du Collège

97600 Mamoudzou

(rue de l'internat), 97600, MAMOUDZOU, Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/> .

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

24 Juillet 2023

## BOLUDA MAYOTTE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 730 006.30 euros

Zone Portuaire de la Vallée 2 - Port de Longoni - 97600 Mamoudzou

099 379 125 RCS Mamoudzou

En date du **31 mai 2023**, l'Associé unique de la Société Boluda Mayotte S.A.S.U a pris acte de la fin des fonctions de M. Denis Monserand, et a nommé M. Laurent Ménager demeurant au 210 chemin de la Pelouque, 13016 Marseille, pour le remplacer en tant que Directeur Général de la Société pour une durée illimitée, à compter du **1er juin 2023**.